COMMUNE DE LOGUIVY-PLOUGRAS
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-212201313-20260430-2026_030-DE

Nombre de membres afférents

Afférents au conseil municipal	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	15

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOGUIVY-PLOUGRAS, régulièrement convoqué par Arnaud LE FOLL, Maire, en date du 21 avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Arnaud LE FOLL, Maire.

Présents : Arnaud LE FOLL, Gwenaelle SEGALEN, David VOGE, Marine PUGIEU, Didier LE GUEN, Didier TASSET, Franck RIDEL, Catherine DROUIN, Lucile VASSOUT, Gireg MOUTON, Yvon LE CREFF, Saïg RUBEUS.
Absentes excusées : Aziliz MONOT (pouvoir à Gwenaelle SEGALEN), Sophie LE DERFF (pouvoir à Marine PUGIEU), Pauline GEY (pouvoir à Saïg RUBEUS).
Absent :
Secrétaire de séance : Gireg MOUTON

Délibération n° 2026-030 : Installation d'une prise extérieure sur la bibliothèque et d'un détecteur de mouvements dans les WC de la salle des fêtes

Monsieur le Maire expose qu'une commerçante ambulante s'installe chaque jeudi sur la place de l'Église et nécessite un accès à l'électricité. Actuellement, la prise disponible dans l'enclos de l'église ne fonctionne qu'avec l'allumage de l'éclairage public, ce qui pose des difficultés en raison de l'allongement des journées en cette saison.
Il est donc proposé d'installer une prise extérieure sur le bâtiment de la bibliothèque pour répondre à ce besoin.
Deux solutions techniques ont été envisagées :

- L'installation d'un programmateur dans le tableau général de la bibliothèque, permettant une programmation horaire (solution non retenue car plus onéreuse et présentant moins de praticité dans l'utilisation)
- L'installation d'un boîtier extérieur déclenchable par un système de clé, offrant une plus grande souplesse d'utilisation également pour d'autres commerçants ambulants ou lors de manifestations associatives.

Par ailleurs, les toilettes de la salle des fêtes sont actuellement équipées d'un déclencheur manuel pour l'éclairage, ce qui a conduit à plusieurs oublis d'extinction par les usagers. Il est proposé de remplacer ce système par un détecteur de mouvements pour améliorer la gestion de l'éclairage et réaliser des économies d'énergie.
Deux entreprises ont répondu à la consultation :

- ETS DAFNIET (Plounévez-Moëdec) : 209,50 € HT (251,40 € TTC) pour la prise extérieure et 138,86 € HT (166,63 € TTC) pour le détecteur de mouvements, soit un total de 348,36 € HT (418,03 € TTC) ;
- A2M THERMIE (Le Vieux-Marché) : 443,93 € HT (532,72 € TTC) pour la prise extérieure et 172,58 € HT (207,10 € TTC) pour le détecteur de mouvements.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre la moins disante, celle des ETS DAFNIET, pour un montant total de 348,36 € HT (418,03 € TTC).

Le conseil municipal,
VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22 relatifs aux pouvoirs de police du maire et à la gestion des biens communaux ;
VU le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses dispositions relatives à la sécurité des installations électriques ;
CONSIDÉRANT la nécessité d'améliorer les conditions d'accueil des commerçants ambulants sur la place de l'Église en leur offrant un accès sécurisé à l'électricité ;
CONSIDÉRANT que l'installation d'un système de déclenchement par clé sur la bibliothèque permettra une utilisation plus flexible de la prise extérieure, notamment pour les manifestations associatives ;

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-212201313-20260430-2026_030-DE

CONSIDÉRANT que le remplacement du déclencheur manuel d'éclairage des WC de la salle des fêtes par un détecteur de mouvements contribuera à une meilleure gestion de l'énergie et à la réduction des oublis d'extinction ;
CONSIDÉRANT que l'offre des ETS DAFNIET de Plounévez-Moëdec est la plus avantageuse financièrement, pour un montant total de 348,36 € HT (418,03 € TTC) ;

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve les travaux d'installation d'un système d'interrupteur avec déclenchement par clé sur la bibliothèque et le remplacement du déclencheur d'éclairage des WC de la salle des fêtes par un détecteur de mouvements ;
- Retient l'offre des ETS DAFNIET de Plounévez-Moëdec, d'un montant total de 348,36 € HT (418,03 € TTC), pour la réalisation de ces travaux ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces travaux.

Acte rendu exécutoire
après dépôt à la préfecture
et publication ou notification
Le 06 MAI 2026

Le secrétaire de séance,
Gireg MOUTON
Conseiller Municipal

Le Maire,
Arnaud LE FOLL

